

## DELIBERATION CA116-2017

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers  
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation  
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7  
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 04 décembre 2017.

**Objet de la délibération** Demande de financement FEDER : projet SAMOA

**Le conseil d'administration réuni le 14 décembre 2017 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

La demande de financement FEDER projet SAMAO (acquisition d'un équipement scientifique) est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Fait à Angers, le 15 décembre 2017

Pour le président et par délégation,  
*Le directeur général des services*  
**Olivier HUISMAN**



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **22 décembre 2017** / mise en ligne le : **22 décembre 2017**

## ACQUISITION D'UN EQUIPEMENT SCIENTIFIQUE « PROJET SAMOA »

*Demande de subvention Feder - Note explicative sur le plan de financement.*

Auteurs : Cécilia Cauchy, Alexa Rouez.  
Date : 17 novembre 2017  
A destination : Conseil d'Administration du 14 décembre 2017

### 1. Description de l'opération

Le projet SAMOA porté par Clément CABANETOS (CR, MOLTECH-Anjou), a obtenu un financement régional dans le cadre des AAP Etoiles Montantes 2017.

Le projet SAMOA vise à synthétiser et caractériser de nouveaux matériaux « multimètres » originaux, synthétiquement accessibles et efficaces pour le photovoltaïque organique. Bien que le solaire organique ait connu au cours des dernières années, des avancées majeures, l'augmentation des rendements de conversion s'est généralement vu aller de pair avec la complexité des matériaux utilisés, les éloignant peu à peu de l'avantage premier de cette technologie, à savoir, le « *bas coût* ».

Par conséquent, même s'il est indubitablement nécessaire de poursuivre un travail d'amélioration des performances, il ne faut pas négliger le coût des synthèses. C'est pourquoi la recherche de structures accessibles, originales, obtenues à travers des synthèses efficaces, en peu d'étapes et transposables constitue la ligne directrice de ce projet.

Le soutien financier régional apporté au programme de recherche SAMOA permettra de faire l'acquisition d'un équipement scientifique unique à l'échelle nationale : un spectromètre photoélectronique sous air (ou **PESA** pour photoelectron spectroscopy in air), permettant, en seulement quelques minutes, la détermination des niveaux hauts occupés (ou HOMO pour highest occupied molecular orbital) des matériaux semi-conducteurs. Ces niveaux HOMO sont actuellement estimés par voie électrochimique (c'est-à-dire en solution et non à l'état solide), ou à travers des collaborations extérieures à l'aide d'équipements lourds, impactant considérablement les délais des études.

Cet équipement représente un atout majeur pour le projet SAMOA et vient également compléter l'offre de la plateforme CARMA car il sera accessible aux universitaires et/ou industriels (avec toutefois un caractère prioritaire aux personnes impliquées dans SAMOA).

L'octroi du financement régional est conditionné par une demande de cofinancement Feder. Le montage financier est décrit ci-après.

### 2. Coût d'acquisition de l'équipement

Dépenses	Montant
Equipement : spectromètre PESA	96 000,00
Frais marchés publics	1000,00
<b>Totaux</b>	<b>97 000,00</b>

### 3. Financement

Sources de financement	Montant	Taux	Commentaires
Région	48 000,00	49,48%	Courrier de notification
Feder	48 500,00	50,00%	
Autofinancement	500,00	0,52%	Frais marchés publics
<b>Total</b>	<b>97 000,00</b>	<b>100%</b>	